

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2016

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Points et réunions diverses

Points dernière séance :

- **Sécurité piéton en bas du pont-route et rue des Barons :** Afin d'interdire la traversée récurrente de piétons en bas du pont-route au niveau du restaurant le « Tourne-Bride », bien que non autorisée, des barrières vont être apposées. Par ailleurs, le passage piéton rue des Barons se termine sur une place de parking, un plot va donc être installé afin de ne pas permettre de stationnement à cet endroit.
- **Arbres coupés sur le domaine public :** Après vérification, les arbres coupés rue de la Mairie et rue de l'Arche, sont l'œuvre, par nécessité, des agents techniques.

Intercommunalité

- **Siège nouvel EPCI :** M. le Maire informe les élus de la proposition de choisir comme siège social pour le nouvel EPCI l'hôtel communautaire sis 6 place Antoine de Saint Exupéry - ZA ISOPARC - 37250 SORIGNY. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.
- **Nom nouvel EPCI :** M. le Maire informe les élus de la proposition de choisir Touraine Vallée de l'Indre comme nom du nouvel EPCI. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.
- **Répartition des sièges communautaires du nouvel EPCI :** M. le Maire informe les élus de la proposition d'arrêter à 55 le nombre de conseillers communautaires du nouvel EPCI, dont 1 pour Villeperdue. Les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.
- **Passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM :** Dès le 1^{er} janvier 2017, M. le Maire informe les élus que la TEOM se substituera à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), ainsi le taux de cette taxe s'imputera sur la valeur locative immobilière et sera donc perçue avec la taxe foncière.

Services périscolaires

- **Nouvelles activités périscolaires et convention :** M. le Maire informe les élus que, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), la Communauté de Communes du Val de l'Indre (CCVI), compétente pour le secteur « enfance – jeunesse », met à disposition de la commune de Villeperdue du personnel afin de lui permettre d'exercer cette compétence. Après présentation de la convention définissant les conditions de cette mise à

disposition, à savoir notamment la prise en charge de la rémunération et frais de déplacement des animateurs, les élus acceptent à l'unanimité que M. le Maire signe cette convention conclue du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 ainsi que les reconductions expresses qui s'en suivront.

Ces activités démarrent timidement à cette rentrée scolaire et au vu des effectifs, les élus s'interrogent sur la nécessité de la présence de 2 animateurs avec les élémentaires. Ils décident de maintenir cela jusqu'aux vacances de Noël.

○ **Sécurité et établissements scolaires** : M. le Maire rappelle que la Préfecture a, dès la rentrée scolaire, attiré l'attention des collectivités sur des mesures de sécurité à mettre en place ; l'Education Nationale en avait fait de même. De fait, une rencontre, à l'initiative de la commune, a donc été organisée entre la gendarmerie nationale, le directeur d'école accompagné d'une conseillère sécurité et les élus ; s'en est suivi un relevé de décision relatif à l'école communale que M. le maire présente aux élus. Le 29 septembre dernier, le Préfet informait d'une subvention possible pour un dossier déposé au plus tard le 10 octobre, un dossier d'un montant prévisionnel de 20 275 € a donc été déposé et est en attente de réponse.

○ **Conseil d'école** : M. Xavier GAUTHIER relate les différents points évoqués lors du dernier conseil d'école, à savoir :

- la confirmation de 127 élèves inscrits pour cette année scolaire,
- 51,69 % de participation pour l'élection des représentants des parents d'élèves,
- le respect des horaires d'entrée à l'école le matin, notamment côté maternelle où de fréquents retards sont constatés,
- l'absence de réseau d'aide sur notre secteur,
- la demande émanant des parents d'aide aux devoirs : les enseignantes de maternelle proposent de faire cela dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires sur 2 périodes,
- 3 exercices obligatoires liés à la sécurité doivent être dispensés : risque incendie, intrusion et risques majeurs,
- l'insuffisance de matériel à la cantine soulevée par un parent ainsi que la demande d'instaurer 2 services lors de la restauration scolaire afin de minimiser le bruit : l'affirmation relative au matériel est infondée et l'objectif de l'agrandissement récent du restaurant scolaire était justement de permettre un seul service pour octroyer plus de temps aux enfants, quant au bruit, il ne peut être diminué malgré la pose de plaques « piège à son »,
- la fissure sur le bâtiment qui abrite le bureau du directeur qui va faire l'objet de travaux,
- la mise en place de l'Ecole Numérique de Travail, nouveau système pour cette année dont le coût s'élève à 50 € par an pour toutes les classes,
- l'intervention de l'Orchestre à l'école pour la fête de l'école qui reste en discussion.

Personnel communal

○ **Contrat aidé au poste de ménage** : M. le Maire informe les élus que l'agent dédié au poste de ménage école a été renouvelé pour 6 mois.

○ **Point personnel communal** : M. le Maire fait le point sur les différents emplois communaux :

- Mme CORMIER Katia fait l'objet d'un renouvellement de son congé grave maladie jusqu'au 2 décembre inclus,
- Le contrat de Mme BOULLIER Jacqueline a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2016,

- Mme ARRAULT Murielle sera stagiairisée au 1^{er} novembre 2016 sur un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,
 - Les contrats de Mme LAURENT Pascale seront renouvelés à compter du 6 décembre 2016,
 - Un renouvellement du contrat aidé de M. DABURON Freddy sera demandé pour son contrat qui vient à échéance au 15 décembre 2016 inclus,
 - M. VILLEMONT Bruno sera titularisé sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017,
 - Le renouvellement du contrat aidé de Mme BESNIER Maïté sera demandé pour le 5 janvier 2017.
- **Tableau des effectifs** : M. le Maire précise que la pérennisation de Mme ARRAULT Murielle à son poste d'adjoint administratif ainsi que l'évolution horaire de certains agents nécessitent de modifier le tableau des effectifs en ajoutant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et d'harmoniser les temps horaires en fonction des postes afférents. Les élus acceptent, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

Budget-Finances

- **Devis marquage roller-hockey** : M. le Maire rappelle que lors du forum des associations, l'association du roller-hockey avait demandé une aide financière pour le marquage au sol pour la pratique de ce sport. Les élus décident de prendre cette dépense d'investissement en charge à hauteur de 450 € HT
- **Créance éteinte** : M. le Maire informe les élus d'une créance éteinte avec demande d'admission en non-valeur présentée par M. le trésorier de Sainte Maure de Touraine, comptable de la commune, pour M. BOISSEAU Bruno au titre de la redevance assainissement du 1^{er} semestre 2008 pour un montant de 106,30 €. Après discussion et, à titre exceptionnel, élus acceptent à l'unanimité cette mise en non-valeur.

Travaux communaux

- **Point travaux Logements Locatifs 1 impasse du vieux bourg (LL1)** : La porte du logement du rez-de-chaussée en cours de réhabilitation tarde à être posée ; une perte de loyer d'au moins 2 mois est à déplorer. Les travaux de ravalement sont également un peu en retard. La demande de subvention au titre de la DETR 2016 fait l'objet de difficultés administratives.
- **Cheminement piéton gare SNCF** : Les travaux relatifs à ce projet, sous l'égide de l'intercommunalité, doivent démarrer le 7 novembre prochain. M. le Maire présente les plans de ce projet dont le coût s'élève à 40 000 €HT.
- **Elagage saule** : M. LEGRAND Gérard rappelle l'obligation de couper le saule de l'école côté « godinière » qui peut être, en partie, la source des problèmes de fissures dans le bureau du directeur d'école. Ce saule sera donc abattu très prochainement et l'évolution des problèmes du bâti concerné va être observée. L'intervention d'un maçon voire d'un expert va être demandée.
- **Travaux de voirie** : L'entreprise BELLIN a fait une partie des travaux de réfection de voirie, elle doit revenir notamment au Sablonné Les travaux d'aménagement sécurité de la rue du Carroi du Vignau font l'objet d'une discussion sur les normes du passage des engins agricoles. Ces normes seront prises, bien entendu, en compte pour la pose des coussins berlinois.
- **Point aménagement sécurité route du Chêne Parapluie** :
- Choix des entreprises : M. le Maire présente les offres des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres lié à l'aménagement sécurité du secteur de la route du Chêne Parapluie. Les élus décident de retenir, à l'unanimité, l'entreprise Eiffage la mieux-disante pour le lot 1 (voirie réseau divers) pour un montant de 415 745 €HT, l'entreprise Daguët la mieux-disante pour le lot 2 (adduction eau potable) pour un montant de 31 849,30 €HT et l'entreprise Giraud la mieux-

disante pour le lot 3 (projet paysager) pour un montant de 22 000 €HT soit un total de travaux de 469 594,30 € pour une estimation préalable de 527 190,65 €HT. Les élus approuvent, à l'unanimité, ces choix.

- Mission SPS : M. le Maire présente les offres reçues de 3 prestataires, les élus décident, à l'unanimité, de retenir BATEC le mieux-disant pour un montant de 1 140 €HT.
- Eclairage public : Une extension du réseau électrique public pour le chemin des Penlous est nécessaire. Le devis d'INEO d'un montant de 3 330 € est retenu. Une demande de subvention auprès du SIEIL va être demandée.

Transport

- **Elargissement Autoroute A10** : M. le Maire informe les élus de l'évolution des discussions relatives à ces futurs travaux, à savoir la nécessité de reconstruire ponts sur ou en limite de commune à la Laurière, au Bry (sur Sorigny) et aux Baffaults (sur Saint-Epain). La coupure de la RD84 avait été pressentie mais face à la réaction hostile des élus, un pont provisoire sera édifié. M. le Maire, aussi président de l'Association des Communes d'Indre et Loire LGV SEA (ACIL), précise que les statuts de cette association vont être modifiés afin d'intégrer les problématiques liées à cet élargissement de l'A10. En parallèle, une association de riverains s'est constituée sur Sainte Maure de Touraine et pourrait intéresser les riverains locaux.
- **Desserte TER 2017** : M. le Maire rappelle qu'il a interpellé le vice-président régional sur la desserte TER suite à la mise en route de la LGV SEA et sur les craintes de dégradation de service. Une réponse a été apportée mais il est constaté que les horaires décidés ne sont pas satisfaisants et que la Région n'a pas œuvré pour améliorer cela. Des actes locaux de protestation pourraient se dérouler à l'avenir.
- **Rétrocession voirie suite travaux LGV SEA** : COSEA souhaite rétrocéder des voiries neuves vers le karting et les baffaults notamment ; le Maire a, de nouveau, été sollicité pour signer le procès-verbal de rétrocession mais les questions relatives à l'emprise n'ont pas été tranchées et, sans garantie, M. le Maire n'engagera pas la commune. Une convocation du sous-préfet de Chinon a été adressée pour le 15 novembre pour clarifier cette situation. Une problématique avec des plantations sur des terres agricoles a été constatée et COSEA souhaite que la commune se substitue à l'Etat pour solutionner le problème, les élus refusent catégoriquement cette proposition.

Urbanisme

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Les élus ne souhaitent pas préempter sur le terrain 12 chemin de la Gentillerie.

Syndicats

- **Dissolution syndicat du collège et répartition de l'actif** : Suite à la dissolution du syndicat du collège de Montbazou, il convient de répartir l'actif entre les membres de ce syndicat. Les élus acceptent ce principe qui représente un montant pour Villeperdue de 297,46 € et le transfert du patrimoine à la commune de Montbazou.
- **Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires** : M. LUCIER Frédéric rappelle que le nouvel EPCI reprendra la compétence transport car la CCVPAR détient cette compétence, l'échéance reste à déterminer tout en sachant que la Région doit également reprendre cette compétence. Le personnel du syndicat sera intégré dans le nouvel EPCI. Les élus restent vigilants sur la participation financière apportée par les communes.

Dates à retenir

- Cérémonie du 11 novembre en musique
 - Commission communication (Lettre d'Infos)
 - Sainte Barbe (Pompiers Thilouze)
 - Marché de Noël (asso RDV-repas à réserver)
 - Congrès des maires
 - Cérémonie des vœux
 - Prochains CM
- Vendredi 11 novembre** à 9h45 – mairie
Lundi 21 novembre à 18h00 – mairie
Samedi 26 novembre à 17h00 – centre secours Thilouze
Dimanche 27 novembre de 10h00 à 18h00 – salle polyvalente
Jeudi 1^{er} décembre Vinci àTours (voir secrétariat de mairie pour inscription)
Vendredi 13 janvier 2017 à 19h00 – salle « Les Albizzias »
Vendredi 2 décembre à 20h00 – mairie
27 janvier 2017

Questions diverses

1. Sécurisation : M. le Maire rappelle la réunion avec la Gendarmerie au sujet de la sécurisation qui a rappelé les principes de « Participation citoyenne » (anciennement dénommé Voisins vigilants), de vidéosurveillance et qui propose de faire une réunion publique sur ce vaste sujet. Les élus vont demander un diagnostic de vidéosurveillance pour jauger de la portée d'un tel dispositif et du coût engendré.

2. Emplacement affichage d'opinion publique : Une circulaire préfectorale rappelle qu'il convient de définir un emplacement d'affichage pour l'opinion publique et la publicité d'association sans but lucratif. Ce panneau doit faire 4m², les élus réfléchissent à l'endroit stratégique en privilégiant d'ores et déjà la place du marché.

3. Dispositif du Droit Individuel à la Formation des élus : Une information est faite aux élus sur ce dispositif.

4. Bulletin communal : M. le Maire propose d'arrêter l'édition du bulletin communal et d'enrichir les lettres d'informations plus régulières. Les élus acceptent cette proposition.

5. Nom école communal : M. le Maire a été sollicité par un administré pour nommer l'école communale « Anne-Marie MARTEAU ». Après avoir dressé le profil de cette résistante de la 2nde guerre mondiale, les élus s'interrogent sur la nécessité de nommer l'école. Ils pensent qu'il faudrait alors plutôt choisir un personnage villeperdusien ou très local. Après un vote à main levée, les élus décident de ne pas donner de nom à l'école, la dénomination d'école communale publique étant en soi suffisante.

6. Sapin de Noël : Sur questionnement de M. LEGRAND Gérard, il est décidé d'apposer un grand sapin sur la place du marché pour la période de Noël.

7. Association des Maires de France : L'AMF remercie les élus pour leur soutien à la candidature de Paris pour les futurs jeux olympiques.

La secrétaire de séance